

Subvention diagnostic d'accessibilité 2015

Écrit par Mairie de Tencin

Mardi, 03 Mars 2015 18:09 - Mis à jour Mercredi, 04 Mars 2015 13:00

Votre commerce accessible à tous
Une obligation qui se prend maintenant !
La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux Etablissements Recevant du Public de se rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite avant le 1er janvier 2015.
Les commerces, les restaurants, comme tout établissement recevant du public sont concernés par cette loi.
Pour certaines entreprises, cela impliquera peut-être l'obligation de réaliser des aménagements, voire des travaux de mise en conformité.

N'attendez pas !!

Faites vous accompagner par la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble pour établir un pré-diagnostic d'accessibilité de votre établissement
l'aide du document ci-dessous. <https://www.youtube.com/watch?v=Uc95CGeOkII>